



Résumé des programmes

Août 2018

PRODUCTION

Programme de Séries numériques de format court (fiction et non-fiction)

- **Objectif** : Permettre la production de contenu de fiction (dramatiques, comédies et émissions jeunesse/pour enfants, excluant les séries d'animation) et de non-fiction (c.-à-d. les documentaires, magazines et émissions de type style de vie/factuelles) scénarisé et original, destiné aux plateformes vidéo numériques disponibles au Canada, et créé aux fins de distribution en ligne. Séries de six épisodes minimum d'une durée maximale de quinze minutes chacun.
- **Contribution financière** : subvention non remboursable représentant 75 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 150 000 \$. Somme pouvant atteindre 50 000 \$ pour la production d'un plan de découvrabilité.

Programme télé (sélectif et enveloppe des principaux contributeurs à la production canadienne (PCPC))

- **Objectif** : Permettre la production de série télé originale dans les genres suivants : dramatique, comédie et mode de vie. Séries de 30 ou 60 minutes comportant au moins quatre épisodes pour les séries dramatiques et six épisodes pour les comédies et le genre mode de vie.
- **Contribution financière** : subvention non remboursable représentant 40 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 150 000 \$ pour le genre mode de vie et jusqu'à un maximum de 250 000\$ pour les genres comédie et série dramatique.

DÉVELOPPEMENT

Programme de développement d'un ensemble de projets

- **Objectif** : Permettre aux sociétés de production indépendantes de diversifier leur offre de projets en développement, en termes du nombre de projets et de la variété des plateformes et médias de diffusion, en accordant un soutien financier pour la planification et le développement de propriétés intellectuelles (PI) originales. Une préférence sera accordée aux demandes comportant plusieurs projets (maximum de trois) pouvant être multiplateformes. Parmi les projets multiplateformes développés, **au moins un projet devra être de type vidéo**.
- **Contribution financière** : avance remboursable, représentant 75 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 100 000 \$

Programme de développement de web-documentaires

- **Objectif** : Soutenir le développement d'œuvres de non-fiction originales ayant principalement pour but d'informer, mais pouvant aussi viser à instruire et divertir, et proposant une analyse critique approfondie d'un sujet ou d'un point de vue spécifique, en intégrant les technologies et plateformes numériques interactives.
- **Contribution financière** : subvention non remboursable représentant 75 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 100 000 \$.

Comme par le passé, les projets seront analysés par un jury d'experts indépendants, sauf pour le programme télé relié à l'enveloppe PCPC. Les réponses seront connues 6 à 10 semaines après les dates de dépôt.
